
Caen. Université : tous les examens prévus d'ici le 30 mai auront lieu à distance

Après l'annulation des épreuves du bac et du brevet pour les lycéens et collégiens, ce sont aussi les étudiants qui étaient inquiets quant au maintien de leurs partiels. À Caen, l'Université a donné quelques éclairages : les examens, prévus d'ici le 30 mai, auront lieu à distance.



Le campus 1 de l'Université de Caen est vide... il le restera encore quelques semaines. Les partiels se dérouleront à distance.

Publié le 10 avril 2020 à 18h10

Par Léa Quinio

[Share to Facebook](#)

[Share to Twitter](#)

[Share to Messenger](#)

[Share to LinkedIn](#)

[Share to Email](#)

[Share to PrintFriendly](#)

Eux aussi s'interrogeaient sur la tenue de leurs examens à la suite de l'annulation des épreuves du bac et du brevet des collèves, les étudiants de l'Université de Caen sont désormais fixés : ils passeront leurs partiels à distance. *"Tous les examens de première session, prévus d'ici le 30 mai se feront à distance, quelle que soit la filière, que ce soit en bio, maths, droit, etc., précise Pierre Denise, président de l'Université. Pour ce qui est de la deuxième session, on ne sait pas*

encore si elle se fera en présentiel ou à distance, mais on veut finir l'année avant l'été."

Exception pour le concours de PACES

Parmi les 30 000 étudiants de l'Université, il y a également ceux qui préparent le concours de Première année commune aux études de santé (PACES). Pierre Denise n'imagine pas que ce dernier ne se déroule pas en présentiel. *"J'ai des doutes sur le fait de l'organiser la troisième semaine de juin comme prévu. Le concours portera sur les cours donnés avant le 13 mars : une ou deux Unités d'enseignement (UE) seront peut-être supprimées"*, ajoute-t-il. Concernant le lieu, la piste du parc des expositions est évoquée.